

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ**

SÉANCE DU LUNDI 4 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux et le lundi 4 avril à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 17
- Ayant pris part : 19

Date de convocation
28/03/2022

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme Pauline MARCOU MADER ; Mme Aline COUTAREL ; M Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
28/03/2022

Excusés représentés : M. Jean-Marie BRU représenté par M. Jean-Paul CHAMAYOU et Mme Gaëlle POUSTOMIS représentée par Mme Mélanie BOCCALON.

Madame Marie Line CLUZEL a été nommée Secrétaire de Séance.

Délibération 2022-37 : - Modification d'assiette du chemin dit de la Fargues au Barthas – Fixation des prix

Suite à la délibération n°2021-45 du 26 juillet 2021 par laquelle le conseil municipal a autorisé la mise à l'enquête publique du chemin rural dit « de la Fargues au Barthas », Monsieur Daniel CAMP, Conseiller municipal en charge du dossier, propose de fixer le prix de la parcelle cédée par la Commune au profit de Madame Pascale BARRE d'une contenance estimée de 1 130 m² à 282,50 € et la parcelle cédée par Madame Pascale BARRE au profit de la Commune d'une contenance estimée de 390 m² à 97,50 €. Cette vente interviendra sous conditions que l'enquête publique et le conseil municipal soient favorables à cette modification d'assiette. Il rappelle que la répartition des frais a été votée par le Conseil Municipal le 7 janvier 2022 par délibération n°2022-08.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, :

- FIXE le prix de cession du chemin rural dit « de la Fargues au Barthas » par la Commune au profit de Madame Pascale BARRE à 282,50 € (lot 1 du plan ci-annexé) ;
- FIXE le prix de cession d'une parcelle de terrain ayant pour objet de maintenir la continuité du chemin rural dit « de la Fargues au Barthas » cédée par Madame Pascale BARRE au profit de la Commune à 97,50 € (lot 2 du plan ci-annexé) ;
- RAPPELLE que ces ventes n'interviendront qu'après avis favorable de l'enquête publique et du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU

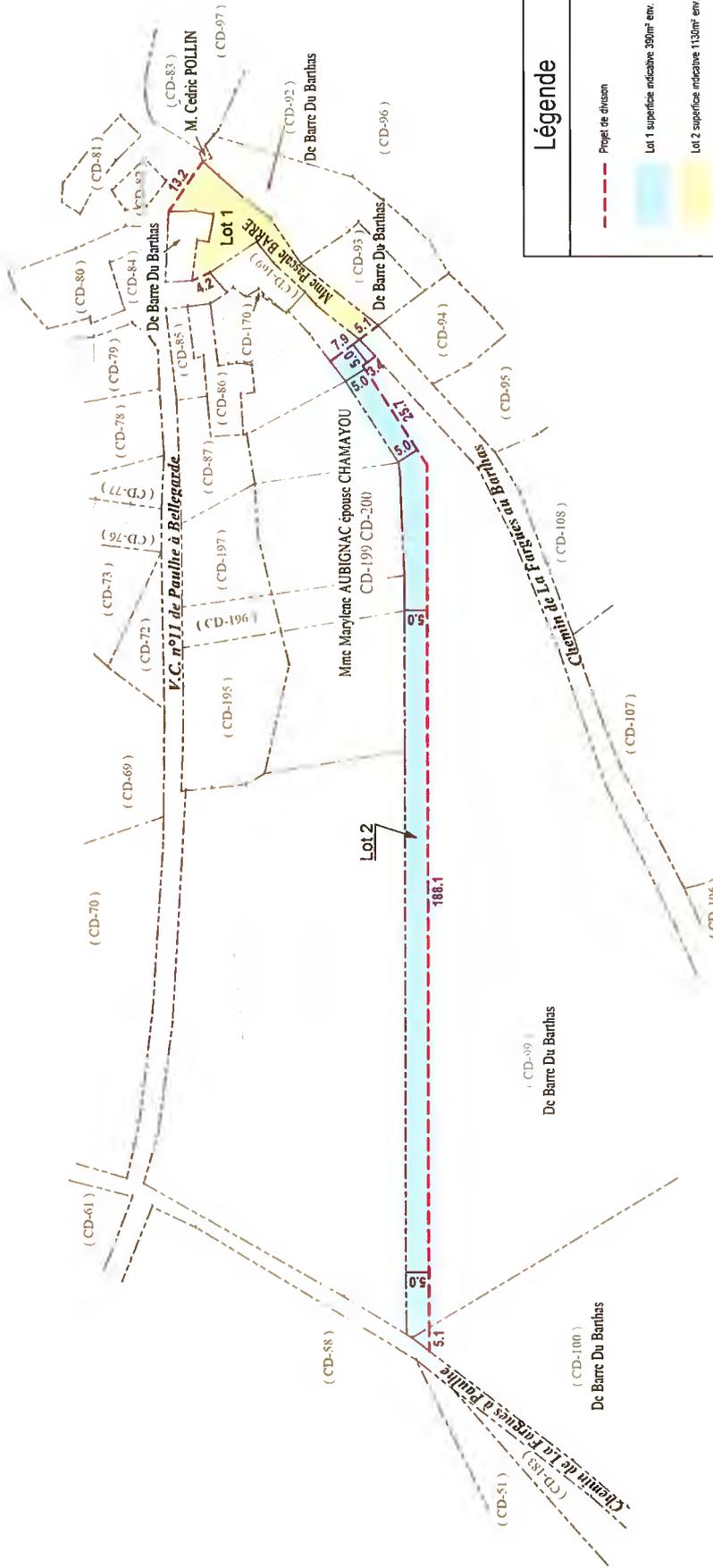


Commune de Montredon-Labessonnié (81)

Le Barthas

Propriété de la Commune de Montredon-Labessonnié et du GFA de Barre du Barthas

Avant Projet Sommaire



Légende	
	Projet de division
	Lot 1 superficie indicative 390m² env.
	Lot 2 superficie indicative 1130m² env.
	Application figurative du plan cadastral (limites de propriétés non définies juridiquement)

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID : 081-218101822-20220404-DE202237-DE

NOTA :
 - Les coordonnées des points sont rattachées au système RGF 93, Conique Conforme 44; origine TERIA.
 - Les limites périmétriques ne deviendront opposables après une procédure de bornage.
 - Les côtes et les superficies sont données à titre indicatif.

 28 Avenue Colonel Teysnier 81000 ALBI Tel : 05 63 54 09 54 albi@geo-sud-ouest.fr	Géomètre Expert : Aurelien Veauve (N°OGE 06397) Castres, le 24/02/2022	Dossier : CA22012 Échelle : 1/1000
	Siège Social : ZAC du Cause - 81100 CASTRES - 05 63 59 17 60 - castres@geo-sud-ouest.fr Rue Salvador Allende - Bât. H2 Ctre. d'Affaires St. Crescent 11100 HARBONNE 31320 CASTANET TOUSAIN Tel : 05 61 81 38 70 toutouse@geo-sud-ouest.fr	4 Rue Jacqueline Maillan 11700 LEZIGNAN CORBIERES Tel : 04 68 27 16 15 lezignanc@geo-sud-ouest.fr